

Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2023 – DAG-18

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 04 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 10 du mois de novembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni pour la 2^{ème} fois à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents		Abs, exc		SUPPLEANTS		Présents		Abs, exc	
			X		X				X		X	
1	DAVID	Pierre-Emile	X				HOUBLON	Christine				
2	MERIDAN	Didier		X			CELIGNY	Jean-Luc				
3	DELTA	Edouard		X			BELIA	Georges				
4	BERAL	Olga	X				ELEORE	Jean-Pierre				
5	EUSTACHE	Fred	X				CHALUS	Ary				
6	MOUSSE	Tony	X				BERNADOTTE	Denis				
7	BABEL	Francis	X				LICIUS	Romain				
8	FAIRFORT	Éric		X			BABEL	Fred				
9	ATALLAH	André		X			ISSA	Jean-François				
10	PETRO	Sonia		X			REJON	Philippe				
11	ABELLI	Thierry		X			COÉZY	Georget				
12	ABSALON	Kévin		X			SIBA	Denise				
13	ZOZO	Gaby	X				DORVILLE	Murielle				
14	JOSPITRE	Christian		X			BALON	David				
15	OPET	Ghislaine		X			PHILETAS	Christina				
16	VALLUET	Anselme		X			MOUILA	Gladys				
17	BERCHEL	Jean-Marie		X			PIOCHE	Mireille				
18	LANDRY	David		X			ROSEAU	Fabrice				
19	FRAIR	Jules		X			LUTIN	David				
20	DAMO	Jimmy		X			BEAUPERTHUY	Emmery				
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X			DI RUGGIERO	Patrick				
22	POMPILIUS	Anaïs	X				DI RUGGIERO	Nicole				
23	EMMANUEL	Félix		X			SAHAI	Serge				
24	BROCHANT	Patrick		X			TARER	Philippe				
25	MARICEL	Arthur		X			SAPOTILLE	Jocelyn				
26	COMBES	Yvon		X			BEAUZOR	Lucien				
27	MAES	Jean-Claude		X			ETZOL	Maryse				
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X			TOTO	Joel				
29	MANNE	Éric		X			DANQUIN	Alberte				
30	LUSINE	Jacqueline		X			EMMANUEL	Anaïs				
31	DULAC	Daniel	X				PELAGE	Patrick				
32	ARMOUGOM	Betty		X			LOQUES	Rose-Marie				

	TITULAIRES		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	SUPPLEANTS		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard	X	
34	CHICOT	Eddy	X		LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERSIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella	X		MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin	X		BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre		X	BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges		X	NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe		X	DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy		X	MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie		
50	ALBERT	Richard		X	SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude	X		BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	ROGERS	Patrick		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge	X		LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric		X	DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire	X		RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Secrétaire de séance : M. Laurent CHERALDINI

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 04 MAI 2023

Ordre du jour

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du vendredi 27 janvier 2023

AFFAIRES FINANCIERES

2. Approbation du compte financier unique de l'exercice 2022
3. Affectation du résultat de l'exercice 2022
4. Budget supplémentaire de l'exercice 2023
5. Fongibilité des crédits

AFFAIRES JURIDIQUES

6. Modalités de principe de contrôle de la SEM Guadeloupe EnR

RESSOURCES HUMAINES

7. Mise à jour du tableau des effectifs
8. Modalités d'attribution des véhicules de fonction et de service (annulant et remplaçant la délibération DEL-2014-RH/SJ-27 du 13 juin 2014)
9. Désignation d'un membre du collège employeur au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (F3SCT)
10. Recours au contrat d'apprentissage

La séance débute à 17H30.

Elle est présidée par Monsieur Daniel DULAC, le Président.

Le jeudi 04 mai 2023 à dix-sept heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni pour la 2^{ème} fois à la salle des délibérations du syndicat pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre d'élus au comité syndical : 60

Vérification du Quorum

Observations : Le comité syndical convoqué pour la seconde fois peut valablement délibérer sans condition de quorum

	TITULAIRES		Présents Abs, exc		SUPPLEANTS		Présents Abs, exc	
1	DAVID	Pierre-Emile		X	HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier	X		CELIGNY	Jean-Luc		
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges		
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	X		CHALUS	Ary		
6	MOUSSE	Tony	X		BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain		
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe		
11	ABELLI	Thierry		X	COËZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby	X		DORVILLE	Murielle		
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David		
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme		X	MOUILA	Gladys		
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille		
18	LANDRY	David		X	ROSEAU	Fabrice		
19	FRAIR	Jules		X	LUTIN	David		
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix	X		SAHAI	Serge		
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe	X	
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	COMBES	Yvon		X	BEAUZOR	Lucien		
27	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X	TOTO	Joel		
29	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte		
30	LUSINE	Jacqueline		X	EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		
32	ARMOUGOM	Betty	X		LOQUES	Rose-Marie		

	<i>TITULAIRES</i>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	<i>SUPPLEANTS</i>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard		
34	CHICOT	Eddy	X		LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERSIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges		X	NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe		X	DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy		X	MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie		
50	ALBERT	Richard		X	SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude	X		BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	ROGERS	Patrick		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge	X		LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain		X	LAROCHELLE	Louis	X	
57	ANDRÉ	Héric		X	DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel		X	BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon		X	BRESLAU	Nicolas		

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Tony MOUSSE est désigné secrétaire de séance.

Le président souhaite la bienvenue aux conseillers.

En ouverture de séance, le président propose d'ajouter en point supplémentaire à l'ordre du jour portant sur l'indemnisation pour mise à disposition de foncier en vue de la réalisation de travaux de renforcement par le Sy.MEG.

Le comité syndical, à l'unanimité accepte l'ajout du point supplémentaire :

Point n°11 : Indemnisation relative à la mise à disposition de foncier en vue de la réalisation de travaux de renforcement par le Sy.MEG

Il propose ensuite de passer à l'examen des différentes affaires.

1 - Approbation du procès-verbal du comité syndical du vendredi 27 janvier 2023
Délibération N°DEL-2023-DAG-08

Examen du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2023.

Le rapport est soumis au vote par le président.

VOTE : 1 voix d'abstention

2 - Approbation du compte financier unique
Délibération N°DEL-2023-DAF-09

Madame Nudivine MAVER-NEBOR, directrice des affaires financières présente le compte financier unique de l'exercice 2022 qui a été joint en annexe de la convocation.

Après discussion, le Président quitte la salle des délibérations et confie la présidence à Monsieur Yves VERGE-DEPRE, 1^{er} vice-président.

Le rapport est soumis au vote par Monsieur Yves VERGE-DEPRE.

VOTE : à l'unanimité

3 - Affectation du résultat de l'exercice 2022
Délibération N°DEL-2023-DAF-10

Madame MAVER-NEBOR explique que le compte financier unique de l'exercice 2022 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 1 101 399.91 € ;
- Un besoin de financement de l'investissement de 1 033 487.75 €.

Il est proposé d'affecter :

- compte 002 en recette section de fonctionnement : 895 811.16 €
- compte 1068 section d'investissement : 205 588.75 €

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : à l'unanimité

4 – Budget supplémentaire de l'exercice 2023
Délibération N°DEL-2023-DAF-11

Madame NEBOR-MAVER indique que le budget supplémentaire du syndicat s'élève à 36 545 089.87€.

Le budget global de l'exercice 2023 est de 66 622 586.87€.

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : à l'unanimité

5 – Fongibilité des crédits
Délibération N°DEL-2023-DAF-12

Madame NEBOR-MAVER souligne que le référentiel budgétaire et comptable M57 permet plus de souplesse budgétaire.

Il donne la faculté à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : à l'unanimité

6 – Modalités de principe de contrôle de la SEM GUADELOUPE EnR
Délibération N°DEL-2023-COGES-13

Pour rappel, la SEM Guadeloupe EnR a été créée par le syndicat en juillet 2015, avec l'apport d'actionnaires publics et privés.

En qualité d'actionnaire majoritaire, le syndicat doit contrôler l'activité de la SEM sur le plan financier, juridique ou commercial.

La délibération permet de poser le principe de ce contrôle.

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : à l'unanimité

7 – Mise à jour du tableau des effectifs du Sy.MEG
Délibération N°DEL-2023-DRH-14

Madame Cindy COEZY, directrice des ressources humaines présente les différents rapports.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs pour prendre en compte le recrutement d'un juriste.

- Création d'un poste de juriste
Grades rattachés à cet emploi : Rédacteur ou Attaché.

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : à l'unanimité

8– Modalités d'attribution des véhicules de fonction et de service (annulant et remplaçant la délibération DEL-2014-RH/SJ-27 du 13 juin 2014
Délibération N°DEL-2023-DRH-15

Pour tenir compte de l'évolution des besoins du syndicat depuis 10 ans (mise en place du télétravail, gestion en pool du parc automobile depuis novembre 2022), il est proposé de modifier la liste des emplois pouvant bénéficier d'un véhicule de fonction ou de service :

- DGS et DGA : Véhicule de fonction
- Chef du service technique : Véhicule de service remis à domicile
- Autres agents : Véhicule de service remis au parking sous-sol

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : à l'unanimité

9 – Désignation d'un membre du collège employeur au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (F3SCT)
Délibération N°DEL-2023-DRH-16

La F3SCT a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, la sécurité des agents au travail, la protection de la santé physique et la protection de la santé mentale.

Pour les collectivités de moins de 50 salariés, la F3SCT est portée par le Centre de Gestion.

La F3SCT comprend :

- Des représentants des collectivités désignés par l'autorité territoriale,
- Des représentants du personnel désignés par les organisations syndicales.

Monsieur Serge SACILE est désigné représentant suppléant.

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : à l'unanimité

**10 – Recours au contrat d'apprentissage
Délibération N°DEL-2023-DRH-17**

Le Sy.MEG souhaite expérimenter le recours à un contrat d'apprentissage dans son cœur de métier à compter de septembre 2023 :

Direction	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation	Maître de stage
Services Techniques	1	BTS Électrotechnique	2 ans	Directeur du service technique
		Licence Électrotechnique	1 an	

Conformément aux dispositions réglementaires, l'apprenti percevra une rémunération mensuelle brute.

Depuis janvier 2022, les frais de formation sont pris en charge à 100% par le CNFPT.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable.

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : à l'unanimité

**11 – Indemnisation relative à la mise à disposition de foncier en vue de la réalisation de travaux de renforcement par le Sy.MEG
Délibération N°DEL-2023-DST-18**

Monsieur Dimitri FRANCIS, responsable du service technique explique que le syndicat réalise des travaux de construction des postes de transformation, des canalisations souterraines et des armoires HTA et doit parfois solliciter la mise à disposition de parcelles ou de locaux auprès de propriétaires.

La délibération a pour objet d'autoriser le président à indemniser les propriétaires de parcelles foncières quand la procédure de signature d'une convention à l'amiable a échoué.

Les indemnités sont les suivantes :

Surface occupée	Montant forfaitaire de l'indemnité (€)
1 - 10m ²	2 000,00
11 - 20m ²	2 500,00
21- 30 m ²	3 000,00

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : à l'unanimité

Questions diverses

Rapport d'activité 2022 du Sy.MEG

Le rapport d'activité remis à l'ensemble des délégués est présenté dans ses grandes lignes par Mme Vanessa DETHÉLOT, responsable Communication.

Le rapport d'activité est disponible sur le site internet du Sy.MEG.

Point sur les travaux ombrières photovoltaïques

M. Dimitri FRANCIS, Chef du service technique, indique que les travaux d'installation d'ombrières photovoltaïques destinés à l'autoconsommation du bâtiment et la pose d'une borne IRVE se poursuivent.

La fin du chantier et la mise en service est programmée pour la fin juillet prochain.

Tous les points ayant été abordés, le président lève la séance à 19H10.

Signé le vendredi 17 novembre 2023
Président
DULAC Daniel



Le secrétaire de séance



M. Tony MOUSSE

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 04 MAI 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 16 du règlement intérieur du Comité Syndical, adopté lors de la séance du 25 septembre 2020,

Sur proposition du Président,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	22
Abstentions	1
Voix contre	0

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le procès-verbal de la séance du jeudi 04 mai 2023 communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le vendredi 17 novembre 2023
Président
DULAC Daniel


